

FICHE "RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT" / ANNEE 2019

REGLEMENT INTERIEUR – A LIRE ATTENTIVEMENT

- ¹ Les activités "Manosque Vacances" sont ouvertes aux enfants de Manosque et hors Manosque. Seuls les enfants dont le dossier d'inscription est à jour (certificats médicaux, participation financière, obligations administratives) seront autorisés à participer aux activités.
- ² Les responsables de l'encadrement, en accord avec la ville de Manosque, sont autorisés sauf avis contraire signalé ci dessous par les tuteurs légaux, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident, maladie ou hospitalisation.
- ³ Les enfants et les jeunes doivent être équipés de vêtements et chaussures adaptés à la pratique de l'activité. Concernant les activités se déroulant en plein air, les parents devront prévoir un chapeau, une gourde et de la crème solaire.
- ⁴ Les parents ont à leur charge l'accompagnement de leurs enfants sur les lieux d'activités (sauf dans le cas précis où une navette est organisée au départ du Centre de l'enfance "Robert Honde").
Les enfants et les jeunes sont placés sous l'entière responsabilité des animateurs pendant la durée totale de l'activité. Les responsables des enfants ou tuteurs de ces derniers doivent venir chercher leurs enfants à la sortie de l'activité. Tout retard non justifié entraînera une exclusion immédiate de l'enfant.
- ⁶ **Les familles autorisant leurs enfants mineurs à rentrer seuls chez eux devront le signaler clairement sur leur PASS' (MOUSS, JUNIORS, ADOS).**
- ⁷ Chaque parent est invité à signaler au "**Secteur Manosque Vacances**" du Service des Sports, la raison et la nature de la non participation de leur enfant à l'activité pour conserver sa place. A partir de 30 minutes de retard et sans signalement, la ville pourra considérer que la place est vacante et donc la proposer à un autre enfant.
- ⁸ **Pour justifier d'un remboursement du coût d'une activité en raison de la maladie de l'enfant inscrit, les parents doivent présenter un certificat médical ou un certificat d'hospitalisation d'au moins 5 jours correspondant à la période.**
Par ailleurs l'annulation d'une activité en raison de la défection du prestataire, entraînera un remboursement intégral.
- ⁹ **En cas de mauvais comportement, d'irrespect envers les adultes référents, dégradation du matériel, non respect des consignes de sécurité..., la ville de Manosque pourra exclure l'enfant fautif, sans remboursement. Les parents qui signent l'actuel règlement intérieur approuvent l'organisation générale de MANOSQUE VACANCES 2019.**
- ¹⁰ La ville de Manosque décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de vêtements ou lunettes.
- ¹¹ Si le nombre d'inscrits à une activité est insuffisant, Manosque Vacances se réserve le droit d'annuler la session.
- ¹² Un enfant ne pourra s'inscrire qu'à une seule session de la même activité. En cas de place disponible, la direction de Manosque-Vacances se réserve le droit de déroger à la règle.
- ¹³ **Les attestations d'hébergement entre manosquins ne sont pas acceptées. Chaque famille est responsable de l'inscription de son ou de ses enfants.**
- ¹⁴ Pour les grands parents résidant à Manosque il est possible d'inscrire les petits enfants qui bénéficieront du tarif résident à Manosque.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :			
Responsable de l'enfant :			
Garçon <input type="checkbox"/>	Fille <input type="checkbox"/>	N° téléphone	Domicile :
Certificat médical daté du :			Portable :
Adresse :			
CP/ Ville :			
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Taille :	Pointure :	Poids :	Tête :
Date de la vaccination DT POLIO :			
Allergies et/ou contre indications :			
Autorise mon enfant à rentrer seul après les activités : OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>			

AUTORISATION DE PUBLICATION

- En participant aux activités « Manosque-Vacances », mon enfant est susceptible d'être photographié et/ou filmé dans le cadre des activités mise en place, par le « **Secteur Manosque Vacances** » du Service des Sports de la Ville de Manosque, la presse locale ou régionale et les partenaires associatifs pour la communication de ces actions par voie de presse, de réseaux hertziens et sur Internet, à destination d'articles portant sur ces actions.
- Je donne à la Ville de Manosque, l'autorisation de reproduire ou de diffuser sur tous les supports et documents communaux les photographies ou films pris dans le cadre de **Manosque-Vacances 2019**.
- Les éventuels commentaires et légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces images ne devront pas porter atteinte à la réputation et à la vie privée des personnes présentes sur celles-ci.
- Je m'engage en outre à céder tous les droits différents à ces images et à ne réclamer aucun dédommagement relatif à leur utilisation.

Autorise la publication des images de mon enfant : OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>
--

A -----

Le -----

Signature,
Mère,

Père,

ou représentant légal